

## Formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Hôtellerie - restauration, tourisme, loisirs et animation - Service**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : **G1603**

Formacode : **42725**

Date de création de la certification : **01/10/2012**

Mots clés : **alimentation**, **hygiène alimentaire**, **restauration commerciale**, **restauration rapide**

### Identification

Identifiant : **898**

Version du : **26/06/2015**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Article L.233-4 du CRPM, prévoit la mise en place d'une formation spécifique en HA. Le décret n°2011-731 du 24 juin 2011 fixe le champ d'application de cette obligation de formation.

### Descriptif

#### Objectifs de l'habilitation/certification

Une personne doit être formée a minima dans l'effectif de l'entreprise, dès lors qu'elle n'est pas diplômée (liste définie par arrêté du 25 novembre 2011). Tout gestionnaire ou exploitant justifiant de 3 ans d'expériences en est dispensé.

#### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Non

#### Descriptif général des compétences constituant la certification

réglementation, risques liés à une insuffisance d'hygiène en restauration commerciale, mise en oeuvre des principes d'hygiène en restauration commerciale

#### Modalités générales

La durée de la formation est de 14 heures.

#### Liens avec le développement durable

Aucun

### Public visé par la certification

- nouveaux exploitants en restauration commerciale non qualifiés

### Evaluation / certification

## Pré-requis

Aucun

## Compétences évaluées

Pas d'évaluation

## Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de formation délivrée par l'organisme de formation

## Certificateur(s)

- Aucun

## Centre(s) de passage/certification

- Non réglementé

## Plus d'informations

### Statistiques

nombre de stagiaires formés en 2012 : 18500 ; en 2013 : 26000

### Autres sources d'information

<http://agriculture.gouv.fr>